

DELIBERATION N° 97/06-07 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur BOILEAU, rapporteur, indique à l'Assemblée que l'Association des Vieux Métiers et de la Dentelle organis chaque année, lors du 1er week end de Décembre, un Marché de Noël.

Cette manifestation, appréciée du public, propose des prestations de qualité et connaît un succès grandissant. Pour son 10ème anniversaire, une animation particulière sera présentée et la Ville de LUDRES a été sollicitée pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'accorder une subvention de 1 000 F, à titre exceptionnel, à l'occasion du 10ème anniversaire,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget en cours.